

**Zeitschrift:** Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique  
**Herausgeber:** Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique  
**Band:** 23 (2011)  
**Heft:** 89

**Artikel:** Des corps à vendre  
**Autor:** Schnyder, Caroline  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-551638>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Des corps à vendre

**Il arrive régulièrement que des êtres humains soient dégradés au rang de marchandise. En Suisse, on fabriquait autrefois des médicaments à base de graisse de condamnés exécutés. Mais ces prélèvements n'étaient jamais autorisés à la légère.**

PAR CAROLINE SCHNYDER

**E**n novembre 2009, une nouvelle a fait le tour du monde: la police péruvienne venait de démanteler un gang de trafiquants qui avait kidnappé et assassiné des dizaines de personnes pour prélever de la graisse sur leurs cadavres et la revendre à des fabricants européens de cosmétiques, au prix de 15 000 dollars le kilo. Peu après, on apprenait que les «trafiquants de graisse humaine» n'avaient jamais existé.

Pour quelle raison de telles histoires circulent-elles? Et pourquoi y croyons-nous? Le projet de recherche «Menschen als Ware. Der verkauft Körper in der Schweiz 1400–1700» [l'être humain, une marchandise. Le corps vendu en Suisse de 1400 à 1700] vise à mettre en évidence les représentations et les angoisses, mais aussi les réalités historiques qui s'expriment au travers de ces récits. Sous la direction de Valentin Groebner, professeur d'histoire à l'Université de Lucerne, le projet tente de répondre à la

question suivante: comment des êtres humains, morts ou vivants, ont-ils pu être dégradés au rang de «marchandise», de simple «chair»?

### Médicaments à base de chair humaine

A l'Epoque moderne antérieure, il se vendait dans les officines de Suisse des médicaments fabriqués à base de graisse, de peau et d'os humains, rappelle Janine Kopp. Pour sa thèse de doctorat, cette chercheuse est partie de la «Mumia vera», un remède contenant des vestiges de momies égyptiennes. Or, dans les opuscules médicaux du XVIe et du XVIIe siècles qu'elle a compulsés, il est régulièrement spécifié que le meilleur médicament n'est pas la «Mumia vera», mais la «Mumia», fabriquée à base de chair humaine fraîche. Johann Joachim Becher, un médecin, constate, par exemple, en 1663 que pour la préparation de la «Mumia», il est préférable d'utiliser de la chair de condamnés exécutés, si possible de jeunes rouquins en bonne santé. Ces instructions ne sont visiblement pas restées lettre morte. Différentes sources offi-

**Corps convoités.**  
Les membres du Grasshopper Club Zurich en visite à l'exposition «Körperwelten» de Gunther von Hagens (Zurich 2010).  
Photo: Alessandro Della Bella/Keystone

cielles indiquent que le corps des suppliciés servaient de matière première à des préparations médicinales. Ainsi, le Conseil de Lucerne a accordé en 1707 la permission à un certain Georg Adam Schmid de prélever la « graisse du dos, mais pas davantage » sur le cadavre d'une condamnée exécutée. À noter que les cas notifiés l'ont été parce qu'une limite avait été dépassée. Ceux qui cherchaient à se procurer sans permission les restes de personnes suppliciées étaient suspectés de sorcellerie, de magie noire. Par ailleurs, tous les produits fabriqués à base de chair humaine étaient très onéreux, même en quantité infimes, souligne Janine Kopp.

#### **Les autorités accusées de mener leurs sujets à l'étalement**

A la même époque, le mercenariat représentait lui aussi un secteur très lucratif. La propagande politique des XVe et XVIe siècles l'appelait « commercium hominum », commerce d'êtres humains, et on reprochait aux autorités de mener avec cette pratique leurs sujets « à l'étalement ». Dans sa thèse de doctorat, Benjamin Hitz étudie le phénomène en se basant surtout sur des sources lucernoises du XVIe siècle. Ses travaux montrent que les mercenaires, poussés par la pauvreté dans la guerre, constituaient une petite minorité. Le chercheur a également découvert que les simples mercenaires lucernois rentraient souvent chez eux sans argent, mais avec en poche un bordereau qui confirmait leur droit à une solde. Un « reliquat » – parfois aussi élevé que le salaire annuel d'un artisan – qui ne leur avait pas encore été versé, mais qu'ils seraient en droit d'exiger une fois que leur employeur (le roi de France, par exemple) aurait rémunéré leur capitaine. Souvent, les hommes attendaient des années avant d'être payés. Si cette économie de la dette pouvait fonctionner, c'est probablement parce que les capitaines étaient protégés par les autorités.

« On a volé le cœur de mon petit garçon », titrait le Blick en 1969, lorsqu'a été divulguée l'identité du donneur, à l'occasion de la première transplantation cardiaque conduite en Suisse. En matière d'organes, les succès de la médecine se sont accompagnés d'une demande croissante. Mais aussi de toujours plus de réticences. Pour sa thèse de doctorat, Simon Hofmann examine les efforts de la médecine suisse de la transplantation pour avoir accès à des organes – et les controverses qu'elle a suscitées.

L'ambivalence des débats sur la transplantation constitue l'une des observations centrales du chercheur : à côté de récits positifs sur les progrès de la médecine moderne et le « miracle » médical, on trouve, parfois sur les mêmes pages de journaux, des nouvelles où il est question d'abus et d'exploitation, de vol et de trafic d'organes. La transformation du donneur en ressource médicale ne va donc de soi pour personne, explique Simon Hofmann. Elle a



**Produit d'apothicaire.**  
Médicament à base de tissus humains, vers 1800. Photo: Janine Kopp

constamment besoin d'être expliquée – et ces explications échouent sans cesse. C'est là que les mythes et les terrifiantes histoires de trafic et de vol d'organes prennent leur essor, dans les polars, les films et les récits de presse – ils seraient la manifestation d'un malaise qui ne trouve pas d'expression dans le discours médical.

#### **Règles, contrôles et limites**

Alors, comment se fait-il que, malgré l'adhésion que suscite le progrès médical, le don d'organes stagne depuis la fin des années 1980 ? Médecins, hôpitaux et entreprises se sont toujours efforcés d'organiser, de réglementer et d'améliorer l'accès aux organes, souligne le chercheur. Mais le public est dérouté par l'importance de la demande.

Tous ces projets de recherche montrent clairement que l'on ne dégrade pas à la légère l'être humain au rang de marchandise. Il serait inconsistant d'affirmer que les bourreaux et les apothicaires du XVIe et du XVIIe siècles accordaient moins de valeur à l'être humain qu'une équipe médicale qui s'apprête aujourd'hui à prélever des organes. Dans ce cas comme par le passé, il existe des règles, des contrôles, des limites. Les rumeurs de vol et de trafic d'organes ont d'horribles pendant dans la réalité, notamment dans le tiers monde.

Mais ces histoires circulent aussi en Suisse, alors qu'aucune affaire de ce genre n'y a jamais été mise à jour. De l'avis de Valentin Groebner, de tels récits puisent dans un vécu ancien et sont le lieu où les angoisses peuvent s'exprimer. Le malaise que suscite l'utilisation de corps entiers et certaines de ses parties s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui. ■